

Bulletin d'inscription

Vide grenier

HUELGOAT - 10 mai 2026

Coupon à retourner obligatoirement AVEC le règlement avant le 09 mai 2026 dans la boîte aux lettres de l'APE à l'école primaire sis 1 rue Jean Jaurès 29690 HUELGOAT (/\ premiers inscrits, premiers servis)

MERCI D'ÉCRIRE LISIBLEMENT

NOM : Prénom :

Adresse :

Tph :

Mail :

PARTICULIER

N° pièce d'identité :

Date de délivrance :

Déclare sur l'honneur :

- De ne pas être commerçant(e)
- De ne vendre que des objets personnels et usagés (art.L310-9 du Code de commerce)
- De non participation à plus de 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (art.R321-9 du Code pénal)

PROFESSIONNEL/Personne morale

N° de registre du commerce/des métiers :

Lieu et date de délivrance :

Dénomination commerciale :

Adresse du siège :

Fonction du représentant :

N° de pièce d'identité :

→ Souhaite réserver :

- Nb de mètres linéaires : mètres à 3€/m soit un total de €
- /\ Véhicules impossibles sur le stand
- Règlement par **chèque** (à l'ordre de l'APE Jules Ferry) ou par **espèces**

Je certifie avoir pris connaissance du règlement ci-joint et m'engage à le respecter.

Fait à le ... / ... / ...

Signature

Règlement

Vide grenier

HUELGOAT - 10 mai 2026

L'évènement est organisé par l'Association des Parents d'Elèves de l'école primaire Jules Ferry de HUELGOAT.

Le vide grenier se déroule en extérieur, au parc de la Roche Verte à HUELGOAT. Un rapatriement en intérieur est prévu en cas d'intempéries. Vous serez contacté en temps voulu suivant la météo.

L'entrée est gratuite pour les visiteurs. Buvette et restauration sur place.

Organisation :

- 07h : Ouverture aux exposants
- 09h : Ouverture au public
- 18h : Fermeture
- 3€ le mètre
- Une crêpe et un café offerts par inscription

Règlement

- **Art.1:** Le formulaire d'inscription est à remplir de façon complète, d'une manière lisible. L'inscription ne sera prise en compte qu'à réception du bulletin complété ET du règlement.
- **Art.2:** Compte tenu du lieu de l'évènement, les véhicules ne seront pas autorisés sur les stands.
- **Art.3:** Il est interdit de s'installer sur votre emplacement avant l'ouverture officielle aux exposants. Il faudra alors passer par l'accueil afin de vérifier votre inscription effective et de vous désigner l'emplacement.
- **Art.4:** Les emplacements sont attribués par l'APE. Il est interdit de modifier la disposition des emplacements. Seul un membre de l'APE sera habilité à le faire si nécessaire.
- **Art.5:** Le jour de leur déballage, les exposants particuliers devront obligatoirement être

munis d'une pièce d'identité et les professionnels de leur carte professionnelle.

- **Art.6:** Chaque participant apporte son matériel. Aucun étal, ni tréteau, ni table ou chaise, ne sont fournis.
- **Art.7:** L'étiquetage des objets et marchandises exposés est obligatoire selon la réglementation en vigueur.
- **Art.8:** A l'issue de la journée, les exposants s'engagent à nettoyer leur emplacement.

Cet évènement à pour but la récolte de fonds pour financer divers projets à destination des élèves des classes de maternelles et primaires de l'école Jules Ferry de la commune.

Nous sommes à votre disposition pour que cet évènement se passe divinement bien pour tout le monde.

Ensemble nous pourrons continuer de proposer des expériences fabuleuses pour les enfants

Contact : apehuelgoat@gmail.com / 06 30 66 20 48